

Image not found or type unknown



Livraison en double, il me reclame le double au bout de 9 mois

Par **Iacourt**, le **15/01/2008** à **16:16**

Vous recevez chez vous ,un achat important (cabanon de jardin!) . le lendemain une autre livraison toujours en kit , il semblerait que ce soit la même chose ,et vous le signalez . le livreur dit c'est un supplément vous devez le GARDER ! La veille au téléphone vous expliquez que vous avez été déjà livré , on vous répond : " on doit vous le livrer demain " Vous avez ce produit en votre possession [s]en double[/s] . NEUF MOIS PLUS TARD ON VOUS RECLAME L'ACHAT EN DOUBLE !!!!! Devez vous le rendre ou bien le garder? ne devaient-il pas le réclamer AVANT? neuf mois après , que dit la loi a ce sujet ! Merci de me renseigner . salutations .

Par **Jurigaby**, le **15/01/2008** à **23:56**

Bonjour.rnrnArt 1376 c.civ. : "Celui qui reçoit par erreur ou sciemment cernqui ne lui est pas dû s'oblige à le restituer à celui de qui il l'a indûmentrnreçu".rnrnrnPrescription: 30 ans....